

**DECISION n° 2023.15**

**Fixation d'un tarif pour une sortie organisée par le service Espace Senior**

Le Maire de la Ville d'Avallon,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2021, donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 32-04/03/2016 portant sur la fixation des tarifs et participations demandés pour les animations collectives et sorties proposées par l'Espace Senior,

Considérant qu'il est proposé par le service Espace Senior une sortie au château de Guédelon à Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (89520) courant juin 2023 au personnes fréquentant ce service,

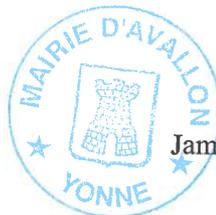
**DECIDE**

**Article unique :**

de fixer à 9,00 € (entrée et carburant) la participation demandée aux personnes fréquentant l'Espace Senior pour la sortie au château de Guédelon à Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (89520) qui sera organisée prochainement.

Fait à Avallon, le 10 mai 2023

Le Maire,



*Jamilah Habsaoui*

Jamilah HABSAOUI.